

Commune de Montanaire

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis Municipal no 13/2014 concernant

L'augmentation du plafond de cautionnement au profit de l'Association Intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission de gestion et des finances composée de Mme Sabine Magnollay, MM . Yann Chammartin, Thierry Gallandat, Jean-Luc Pidoux et Jean-Maurice David s'est réunie le jeudi 27 novembre 2014 en présence de MM. Claude-Alain Cornu, municipal des finances et Yves-Alain Bigler, municipal des écoles.

Après avoir étudié le préavis municipal et entendu les explications des deux municipaux présents, la commission constate que le plafond actuel de cautionnement a été fixé avant la création de l'ASIRE et qu'il est insuffisant pour garantir les dettes de cette association.

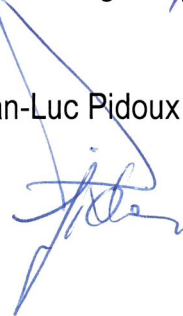
Il est à noter que les charges totales de l'association sont facturées aux communes membres au prorata du nombre de leurs habitants. On peut donc considérer que l'association ne peut pas faire faillite, ainsi le cautionnement de la dette ne sera jamais mis en œuvre. Il s'agit donc d'une demande formelle pour respecter les directives de l'Autorité de Surveillance des finances communales.

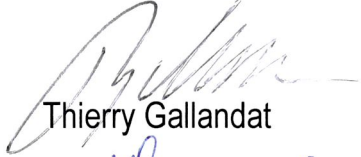
En conclusion, la commission vous propose :

d'accepter le préavis no 13/2014 tel que présenté.

Montanaire, le 27 novembre 2014


Sabine Magnollay


Jean-Luc Pidoux


Thierry Gallandat


Yann Chammartin

Jean-Maurice David, rapporteur

